



**ACQUISITION DE SWITCHS INFORMATIQUES
RECONDITIONNES, ACCESSOIRES SWITCHING ET
TELEPHONES IP RECONDITIONNES.**

**Date et heure limites de remise des offres :
Le 21/03/2023 à 12h00**

DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Depuis le 1^{er} octobre 2018, tous les échanges d'informations sont dématérialisés et les offres doivent être remises par voie électronique

PREAMBULE RELATIF A LA DEMATERIALISATION

Les candidats doivent déposer leur candidature et offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de la Ville <https://www.achatpublic.com>

Il n'est pas exigé de signature à la remise des offres. Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché : soit sur un document rematérialisé au format papier, soit avec son certificat de signature électronique si la Ville le lui propose.



Par le seul fait de participer à la procédure de passation, le candidat s'engage à exécuter le contrat dans les conditions de son offre, que celle-ci soit signée ou non, et s'il était retenu à l'issue de la procédure, à signer ledit contrat sans pouvoir se désister.



Pour les procédures qui sont engagées depuis le 01/10/2018 la remise des offres sur support papier est INTERDITE.

Le profil d'acheteur : outil unique d'échange entre la Ville et les entreprises

Pendant toute la procédure de passation, **l'ensemble des échanges** est effectué par le biais du profil d'acheteur <https://www.achatpublic.com> : questions / réponses avant la date limite de remise des plis ; compléments de pièces de candidature, précision sur les offres ; etc.

Il est recommandé aux candidats de se créer un compte utilisateur sur le profil acheteur.

Les demandes de la Ville sont uniquement envoyées par le profil d'acheteur sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise. Les entreprises répondent aux demandes de la Ville via le **module « Messagerie »** du profil d'acheteur sauf, le cas échéant, pour l'envoi du marché signé après attribution (transmission par l'entreprise par voie postale).

Démarches préalables

Du fait de l'utilisation principale du profil d'acheteur pour leurs démarches, les entreprises veillent à :

→ S'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Conseil : Le profil d'acheteur vous propose de « tester votre configuration » et également de « réaliser une consultation test ».

- Vérifier l'**adresse mail de leur compte utilisateur**. Celle-ci doit être active et consultable, à tout moment, par les responsables de l'entreprise en charge de la consultation.
- Vérifier que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Paramètres à prendre en compte

L'envoi de documents par le biais de la plateforme (envoi dématérialisé) dépend de plusieurs paramètres (poids des fichiers, matériel informatique, qualité du débit interne, trafic sur la plateforme...). Le temps de chargement (et d'envoi) peut ainsi prendre quelques dizaines de minutes lors de certains transferts. Les entreprises sont invitées à prendre en considération ces délais pour leurs démarches.

ARTICLE 1 : ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur :
VILLE DE DENAIN

Hôtel de Ville
120 rue de Villars
59 220 DENAIN

Contact :
Direction de l'Achat Public
Mail : service.achats@ville-denain.fr

Profil d'acheteur :
<https://www.achatpublic.com>

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet de la consultation

Le présent marché concerne l'acquisition de switches informatiques reconditionnés, accessoires switching et téléphones ip reconditionnés.

2.2 Durée du marché

Le présent marché est conclu à compter de la notification du marché pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Définition de la procédure

La présente consultation est relative à l'élaboration d'un marché public sans publicité avec mise en concurrence définie aux articles R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la commande publique

3.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres finales dans le cas où des négociations ont lieu.

3.3 REPONSE A LA CONSULTATION

Remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au : 21/03/2023 à 12h00.

Le dépôt de celles-ci doit se faire obligatoirement par dématérialisation sur la plateforme achatpublic.com.

ARTICLE 4 : CONTENU DES OFFRES

Les offres des candidats devront comprendre :

- Un RIB
- Extrait Kbis moins 3 mois
- Attestations d'assurances, fiscales et sociales en cours de validité.
- L'acte d'engagement
- Le BPU

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Afin d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres des candidats présentant des capacités suffisantes sont analysées au regard des critères de jugement des offres suivants :

- **Le prix 60% en fonction du BPU basé sur une simulation de besoin à venir. Le BPU devra être complété intégralement sous peine de rejet de l'offre.**
- **Le critère du délai de livraison après réception du bon de commande à 10 %. Délai souhaité par la ville 3 semaines maximum.**
- **Le critère de la qualité des produits proposés à 30 %, basé sur des fiches techniques fournies par les candidats.**

Les offres seront classées par ordre décroissant en application des critères d'attribution. L'offre la mieux classée sera retenue.

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas

anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres irrégulières.

Afin de respecter la législation la commune de Denain fait le choix des produits reconditionnés. (Loi AGECE, loi Climat et résilience)

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DE SITE

6.1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à l'adresse suivante :

www.achatpublic.com et via l'onglet « Questions/Réponses ».

Une réponse sera alors publiée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, sur le site <https://www.achatpublic.com>.

Les opérateurs économiques ayant téléchargés le dossier de consultation après identification recevront un mail d'avertissement. Les autres opérateurs économiques peuvent avoir accès aux questions/réponses sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>.

6.2 Renseignements d'ordre administratif

Direction de la Commande Publique - Mairie de Denain – 120 rue de Villars – 59220 Denain - Mail : service.achats@ville-denain.fr

6.3 Renseignement d'ordre financier

service.financier@ville-denain.fr

6.4 Renseignements sur la dématérialisation

Profil d'acheteur : www.achatpublic.com

Hot line Achat Public.com :

Tél. 0 892 23 21 20 (prix d'une communication locale, tous les jours ouvrés de 8h à 19h).

Courriel : support@achatpublic.com

6.5 Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Lille - 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire- CS 62039- 59014 Lille Cedex.

Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr - Tél : 03 59 54 23 42 - Fax : 03 59 54 24 45

Règlement amiable des différends :

Les acheteurs et les titulaires peuvent recourir aux médiateurs des entreprises ou aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics dans des conditions fixées par le Code de la commande publique. (Articles R.2197-23 et R.2197-24 du Code de la commande publique).

Service juridique de la ville : 03.27.23.59.42